

Jeux Littéraires Méditerranéens

(Règlement 2010)

Ouverts jusqu'au 14 juillet 2010, les 68e Jeux Littéraires des Ecrivains Méditerranéens comprennent les prix suivants:

- **Grand Prix de poésie des Ecrivains Méditerranéens et revue Souffles.** Ce prix est destiné à couronner un manuscrit inédit de 30 à 40 pages maximum dont *la sensibilité et l'écriture poétique*, suscitent une émotion profonde et durable.

Nature du prix: édition du manuscrit (100 exemplaires pour l'auteur) + service de presse et large diffusion par la revue Souffles / Droit d'inscription: 20 euros

-**Prix Spécial du Jury Karl Bréheret.** Ce prix est décerné par le Jury, sans qu'il soit fait acte de candidature, à un recueil de poésie de qualité.

- **Prix Gaston Baissette.** Ce prix est attribué à un recueil de nouvelles de 30 à 40 pages maximum. Pour nous, la nouvelle (dite la Brève) est un *texte bref* comme son nom l'indique (de 1 à 10 pages maximum ; 1000 caractères par page espace non compris), *rapide*, dont les événements resserrés autour d'une *action centrale*, souvent singulière, mène à une *fin abrupte, parfois inattendue* qui dénoue l'action enclenchée. Il s'agit pour notre association de valoriser la nouvelle « *instant* », l'extrême concision du texte, le dépouillement. L'écriture prime sur le fond quitte à ce que le texte demeure inachevé, rempli de silences , d'espaces à rêver ou de non-dits.

Nature du prix: édition du manuscrit (100 exemplaires pour l'auteur) + service de presse et large diffusion par la revue Souffles / Droit d'inscription: 20 euros

- **Prix du Jeune Auteur.** Ce prix est *réservé au 16 à 26 ans*, pour une oeuvre de poésie ou de prose n'excédant pas 5 pages. **Nature du prix :** découverte et parution dans l'anthologie 2010 / Droit d'inscription: 6 euros

Les candidats peuvent également concourir pour les autres prix.

& Prix de la Ville de Montpellier, *décerné à un ensemble de cinq poèmes inédits présentant une même tonalité.*

Nature du prix: livre d'art et parution dans l'anthologie . / Droit d'inscription: 8 euros

Prix Spéciaux

-Prix Eclat du texte court, récompense un texte de prose de moins de mille mots. Toutes les formes sont admises, mais l'œuvre doit faire appel à un imaginaire et témoigne d'un tempérament, d'une écriture. **Il ne s'agit ici ni d'une nouvelle, ni d'une fable, ni d'un conte, mais d'un texte de « transmutation du réel ».**

Nature du prix: publication./ Droit d'inscription: 8 euros.

-Prix Fragment de l'écriture autobiographique

L'écriture autobiographique concerne *tous les récits de vie*: il peut s'agir de la vie d'une personne réelle ou de la vie d'un personnage fictif. En 15 pages maximum (1000 caractères/page espaces non compris), l'auteur relatera un fragment d'existence à son niveau personnel ou au niveau d'un personnage historique ou imaginaire.

Nature du prix: livre d'art, publication / Droit d'inscription : 8 euros

En outre, une anthologie 2010 est offerte à tous les titulaires d'un prix.

1) Les envois, inédits, non primés par ailleurs, dactylographiés, correctement brochés, non signés, et ne comportant aucune mention particulière, (*Constituer un petit recueil*) sont à adresser en 4 exemplaires avant 14 juillet 2010 à : *Monsieur le Président du Jury, 66^e Jeux Littéraires Méditerranéens, 45 rue Léon Blum, 34 660 Courmonterral.*

2) Les plis, non recommandés, contiendront une enveloppe cachetée portant en suscription le titre de l'œuvre présentée et le nom du prix auquel il a concouru. Le cas échéant, on prévoira une enveloppe pour chaque prix.

3) A l'intérieur de cette enveloppe sera glissée une autre enveloppe, affranchie au tarif des lettres urgentes et portant l'adresse du candidat. *Joindre votre numéro de téléphone.* Pour les candidats au prix Jeune Auteur, il conviendra de joindre la photocopie d'une pièce d'identité.

Un chèque bancaire ou postal correspondant au montant des droits d'inscription et établi à l'ordre de l'association Les Ecrivains Méditerranéens (CCP Montpellier 727-96X) accompagnera l'ensemble.

4) Les manuscrits ne seront pas retournés. Ils seront détruits, conformément à l'usage.

5) Les textes primés, Prix et mentions de Prix feront, en outre, l'objet d'une parution, tout ou en partie dans la revue SOUFFLES, publication de l'association *Les Ecrivains Méditerranéens.*

6) Les candidatures non conformes au présent règlement seront écartées. Le président du Jury se réserve le droit de proposer aux auteurs des prix de l'édition des modifications susceptibles d'améliorer leurs ouvrages sans en dénaturer la qualité générale. *Les décisions du jury sont sans appel.*

7) Le Palmarès sera personnellement adressé aux candidats début septembre 2010. La remise des Prix aura lieu dans le courant du mois d'octobre 2010. Les lauréats du Grand Prix de poésie des Ecrivains Méditerranéens et du prix Gaston Baissette s'engagent à être présents ou à se faire représenter lors de la remise des Prix. Dans le cas contraire, l'ouvrage ne sera pas édité et le montant de l'édition sera ré-affecté au concours de l'année suivante. *Par ailleurs, la présence de tous les lauréats est vivement souhaitée.*

8) Les lauréats ne pourront concourir, à nouveau, pour le même prix avant 5 ans. Pour ce qui est du Grand prix de poésie et du prix Gaston Baissette, les lauréats ne pourront concourir une deuxième fois.

9) Les membres du Jury et du Comité Directeur de l'association *Les Ecrivains Méditerranéens* s'interdisent de concourir.

Jean-Pierre Védrines
Président de l'association Les Ecrivains Méditerranéens.
Septembre 2009.

